● Bulletin d'information

n° 478 Août 2006 ISSN 0755 2874
Directeur de la publication : Jacques Fossey
Comité de rédaction : Bureau national du SNCS
Secrétariat de rédaction : Roger Faintrenie
http://www.sncs.fr
sncs@cnrs-bellevue.fr

Edito

Sommaire :

p.1 **: Edito**

Commission administrative du SNCS - FSU des 23 et 24 Juin 2006:

- Motion générale (pages 2 à 4)

Commission administrative du SNCS des 12 et 13 Mai 2006 :

- Motion de la Commission administrative du SNCS (pages 5 à 6)

Elections des CSD :

- Résultats du premier tour (page 7)

- Tableaux des élections aux CSD du 10 Mai 2006 (1er tour) et du 11 Septembre 2001 (pages 8 à 11)

Précarité:

- Tous ensemble contre la précarité, Pour le respect et la revalorisation des statuts de titulaires (pages 12 à 14)

Sections locales :

- Ce que nous voulons pour les chercheurs et enseignants-chercheurs (pages 15 à 16)

Tribune libre ;

- Recherche, médias et manifestants. (pages 17 à 19)

- Réponse de Christian Margaria au Pré sident de la Sorbonne (page 19)

Le nouveau BI est arrivé. Enfin

La réorganisation de la communication du SNCS arrive à son terme. Pour la fin du mois de septembre, nous devrions, enfin, avoir un site Web opérationnel. Le Bulletin d'information (BI), outil indispensable pour distribuer à l'ensemble des syndiqués les informations dont ils ont besoin, devrait paraître tous les mois. Pour des raisons de coût, ce BI sera électronique, mais pourra être aisément imprimé. Pour ceux qui n'ont pas les moyens informatiques pour le consulter, il leur sera envoyé par la Poste, ils sont donc priés de se faire connaître auprès du secrétariat. Le SNCS-HEBDO continuera à être envoyé à tous les syndiqués régulièrement. Par ailleurs, la VRS, que nous réalisons avec le SNESup, vous sera distribuée quatre fois par an. Les relevés de décisions du bureau national sont adressés électroniquement à tous les responsables et tous les élus du syndicat.

Tous ces instruments de communication vont nous être utiles pour préparer le 43ème Congrès du syndicat qui va se tenir les 29, 30 et 31 mars 2007 à Montpellier. Un effort particulier devra être fait pour que ce congrès soit un succès. En effet, il se tiendra dans un contexte particulier puisqu'il précédera l'élection présidentielle et le renouvellement de la chambre des députés. De plus, le nouveau paysage de notre système de recherche se précisera avec la mise en place des Pres, Rtra, CTRS, des pôles de compétitivité, de l'ANR et de l'Aéres.

En particulier, les emplois précaires de chercheurs vont se multiplier. Nous pensons que près de 10 000 emplois en CDD vont être créés en trois ans par l'ANR. Il apparaît clairement que la période se situant entre la thèse et le premier emploi stable va s'allonger de plus en plus pour un plus grand nombre de jeunes diplômés. Le syndicat doit faire un effort particulier pour syndiquer ces jeunes chercheurs en situation de précarité sinon nous ne serons plus qu'un syndicat d'agents titulaires coupé des luttes que vont mener ces jeunes gens précarisés.

***Jacques Fossey**, secrétaire général,*
13 septembre 2006, Meudon.

Motion générale

Le pouvoir d'achat

Le SNCS refuse une politique salariale dont le but est la baisse du pouvoir d'achat autant pour les actifs que pour les retraités. Depuis cinq mois, l'inflation est de 1,5%. Une fois que sera intervenue l'augmentation de 0,5% du point d'indice, décidée unilatéralement pour les actifs, on peut estimer que la perte du pouvoir d'achat sera, pour l'année 2006, de l'ordre de 1,5 %. Elle s'ajoute aux 5 % perdus depuis 2000. Les quelques mesures qui ont fait l'objet d'un accord minoritaire permettent au gouvernement de ne pas compenser cette perte. Cette politique s'inscrit dans une remise en cause des conditions de travail, en particulier au travers du projet de loi dite de « modernisation de la fonction publique ». La commission administrative (CA) du SNCS appelle donc les personnels à soutenir les actions de la FSU qui s'opposent à ce projet de loi et qui défendent le pouvoir d'achat.

Préparation du budget 2007

Les 19 000 suppressions de postes envisagées pour la fonction publique montrent la volonté gouvernementale de démanteler les services publics. Les 8700 suppressions prévues pour les enseignements scolaires viennent s'ajouter aux 25 000 intervenues au cours des 4 années précédentes. Les 1568 créations envisagées pour la recherche et l'enseignement supérieur sont nettement en deçà des besoins et constituent un reniement des engagements gouvernementaux qui en prévoyaient 3 000 pour 2007. Cette politique vise à accentuer de façon générale la précarité, et en particulier celle des jeunes scientifiques. La CA mandate le bureau national (BN) pour qu'il organise, au niveau intersyndical, la mobilisation contre ce budget.

La mise en place du « Pacte pour la recherche »

La CA dénonce la mise en place des diverses structures, telles que l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), les fondations, les établissements publics de coopération scientifique (EPCS), les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) qui accentuent la politique de pilotage très serré du service public de recherche par le gouvernement. Cette politique s'appuie sur le financement par projet et le développement des appels d'offres. Ainsi, la subvention de base des structures de recherche est maintenue à un niveau extrêmement bas, ce qui est incompatible avec le fonctionnement des laboratoires publics au service de tous. Cette politique va permettre, à terme, de mettre la recherche publique sous tutelle des intérêts privés et de marginaliser les organismes de recherche, dont le CNRS. Cela va inexorablement conduire à une explosion du nombre de chercheurs post-doctorants en situation précaire. Le SNCS prévoit, qu'en 3 ans, l'ANR créera environ 10 000 chercheurs contractuels en CDD qui vont venir s'ajouter à ceux créés par l'Union européenne.

Le président de la République a demandé la publication rapide au Journal Officiel des décrets d'application de la loi dite «Pacte pour la recherche».Le premier (2006-572) concerne la réorganisation du ministère de la Recherche. Le regroupement des directions de la recherche et de la technologie dans une seule direction, permet au gouvernement d'accentuer son pilotage

sur les orientations et priorités de l'Etat en matière de recherche et d'emploi scientifique. Le décret sur l'ANR va être publié. Sa seule mission est de mettre «en œuvre la programmation définie par sa tutelle … ». Le gouvernement n'a pas tenu compte des recommandations du CSRT qui voulait qu'elle soit un lieu de concertation entre l'Etat et les différents organismes de recherche. Le décret concernant l'AERES devrait être publié à la rentrée scolaire. Cette agence est chargée d'évaluer les établissements de recherche (organisme, universités, fondation, ANR) et les unités de recherche de ces établissements. Elle remet en cause le Comité national et les instances d'évaluation des organismes de recherche.

La CA dénonce cette loi et les décrets qui l'accompagnent car elle accentue le pilotage de la recherche publique par le gouvernement. La CA appelle les personnels, et en particulier ceux siégeant dans les instances, à exiger un contrôle démocratique des nouvelles structures prévues par la loi et des limitations à leur développement, en s'opposant, si nécessaire, à leur création.

La CA rappelle deux revendications fondamentales : d'une part, maintien du financement récurrent des laboratoires à un niveau représentant au moins 80 % de leur budget (hors masse salariale) et d'autre part, recrutement massif des jeunes docteurs sur statut de fonctionnaire. De tels objectifs nécessitent la suppression de l'ANR et le reversement de l'ensemble de ses crédits aux universités et organismes publics de recherche.

Face à cette désastreuse politique de recherche, la CA rappelle que seule la mobilisation unie des personnels statutaires et contractuels, titulaires ou celle de la recherche et de l'innovation (DRI), peut permettre de reconquérir un service public de recherche indépendant et d'obtenir pour tous, le statut de fonctionnaire préservant l'autonomie des personnels.

La CA mandate le BN pour élaborer un texte explicatif sur la politique actuelle du gouvernement, à diffuser très largement auprès des personnels.

La CA appelle les sections syndicales à lancer une campagne contre la précarisation en recensant les précaires, dans les laboratoires et en les syndiquant.

La CA mandate le BN pour qu'il prépare, pour la fin 2006, une manifestation de l'ensemble des personnels en faveur de l'intégration des précaires sur statut de la fonction publique.

La CA appelle les conseils de laboratoire à faire le bilan des subventions nécessaires pour que celles-ci représentent au moins 80% du budget (hors masse salariale) des unités.

La CA appelle les élus dans les instances à faire le bilan des regroupements de laboratoires en cours ou à venir.

La nouvelle organisation du CNRS

Le dernier conseil d'administration du CNRS a adopté une organisation qui redéfinit les départements scientifiques, met en place une direction aux partenariats (enseignement supérieur, collectivité locale, organismes) et une direction de la politique industrielle (DPI). Une délégation scientifique Ile-de-France est créée. La direction scientifique générale et les directions interrégionales (DIR) sont supprimées.

Le SNCS rappelle que le CNRS joue un rôle central dans la recherche française. Au-delà des déclarations d'intention de la nouvelle direction, les mesures doivent être prises pour que le centre fonctionne.

Cela nécessite que la relation avec les universités et grandes écoles soient clarifiées, et que la coordination avec les autres organismes de recherche soit renforcée. Les missions et rôles des départements scientifiques doivent être précisés. La nouvelle direction doit se donner les moyens de mener à bien l'interdisciplinarité. Cet organisme national doit avoir une représentation renforcée au niveau local ou régional pour interagir favorablement avec les autres organismes de recherche, les universités, les institutions et les entreprises représentés au niveau local ou régional.

La CA rappelle qu'elle milite pour le maintien du statut de chercheur permanent à temps plein. Elle rappelle que la diminution des services d'enseignement à 152 heures d'équivalent travaux dirigés passe par le recrutement massif d'enseignants-chercheurs. L'enseignement fait par des chercheurs relève d'un choix individuel et ne doit, en aucune sorte, être imposé. Toute heure d'enseignement doit être rémunérée par les établissements universitaires et non pas être prélevée sur le budget des EPST. La CA est opposée à toute initiative visant à confondre le statut de chercheur avec celui d'enseignant-chercheur. Elle mandate le BN pour faire connaître ses positions au gouvernement, aux directions d'organismes et aux présidences d'université et à la CPU.

INSERM

La CA soutient le bureau national de l'Inserm qui est opposé aux dernières propositions du directeur général de l'institut : passage définitif du taux de recrutement des CR1 de 40% à 60%, diminution à 50% de la proportion des élus dans les Commissions scientifiques spécialisées (CSS) et au conseil scientifique, et introduction de 20% d'experts dans les jurys d'admissibilité.

Langue de travail

La CA rappelle que le français est la langue officielle de notre pays. En conséquence, aucune obligation ne peut être faite d'utiliser des langues étrangères dans les rapports officiels et instances statutaires des établissements de recherche, même si cette pratique peut être envisagée ponctuellement pour faciliter la compréhension et la communication dans les débats. Le BN entreprendra les démarches nécessaires pour mettre fin à cette obligation si celle-ci est imposée aux personnels.

Relation avec le Snesup

Nos deux bureaux nationaux ont décidé de mener un travail commun sur : 1) le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur, 2) l'évaluation, 3) les échanges entre chercheurs et enseignants-chercheurs, 4) la syndicalisation des jeunes qu'ils soient statutaires, contractuels ou précaires.

La CA rappelle que tout changement de statut du syndicat relève d'un congrès extraordinaire dûment convoqué.

POUR 17, CONTRE 2, ABSTENTION 0, REFUS DE VOTE 0.

Motion de la Commission administrative du SNCS

Cette motion a été votée par la Commission administrative du SNCS qui s'est réunie les 12-13 mai 2006 à Meudon Bellevue.

Le retrait du CPE, une première victoire

La Commission administrative se félicite de la victoire remportée par les lycéens, les étudiants et les salariés. Leur exceptionnelle mobilisation et l'unité des douze organisations syndicales ont contraint le gouvernement à retirer le Contrat de première embauche (CPE). Il s'agit d'un premier recul du gouvernement. Le combat doit être poursuivi pour obtenir la suppression du Contrat de nouvelle embauche (CNE) et l'abrogation de la loi sur l'égalité des chances (cf. SNCS-HEBDO 06 n°13 du 4 avril 2006).

Le « Pacte pour la recherche »

Malgré l'excellente mobilisation, en 2004, des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, le gouvernement a réussi à imposer une loi, promulguée le 18 avril 2006 par le président de la République, qui est aux antipodes des propositions des organisations syndicales.

La CA appelle ces personnels à rester vigilants. Le président de la République a demandé que les décrets d'application soient publiés rapidement.

La CA réaffirme que la recherche publique remplira sa principale mission de développement, comme bien public, de nouvelles connaissances, à condition de :

- résorber la précarité dans la recherche et l'enseignement supérieur ;
- renforcer le financement direct des organismes de recherche publique ;
- créer les emplois de titulaires nécessaires pour les nombreux scientifiques qu'on veut exploiter, via des CDD à répétition ;
- obtenir un plan pluriannuel de l'emploi scientifique ;
- préserver et renforcer notre système d'évaluation par les pairs prenant en compte l'ensemble des unités de recherche et de limiter le rôle de l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).

La réforme à l'Inserm

Les mesures proposées par le directeur général de l'Inserm accroissent, entre autres, le poids du pouvoir politique dans les instances d'évaluation de l'établissement : fusion des collèges A1/A2 et B1/B2, élections au scrutin plurinominal, diminution du nombre des élus de 60 % à 50 %, diminution des membres des jurys d'admissibilité de 100 %, sans les élus C, à 70 % au plus des membres de la commission scientifique spécialisée (CSS) et l'adjonction d'experts extérieurs.

La CA rappelle que les chercheurs doivent être évalués par leurs pairs, que les instances d'évaluation doivent être composées majoritairement de représentants élus, au scrutin de liste et que la totalité des membres de la CSS constitue le jury d'admissibilité [1].

La CA rejette la présence d'experts extérieurs.

Les réformes statutaires proposées par la direction générale de l'Inserm accroîtraient la précarité des jeunes chercheurs en repoussant l'âge de recrutement. L'augmentation à 60 % du pourcentage des recrutements au grade de CR1 est un signal négatif auprès des jeunes doctorants et contribue à la désertification de nos laboratoires.

La CA rappelle avec force qu'il n'y a pas de solution statutaire à un manque criant de création de postes de titulaires. Elle rappelle qu'elle est pour la pluralité des voies d'entrée dans le corps des chercheurs. Pour préserver le recrutement de jeunes scientifiques, la CA exige que soit inscrit dans les textes statutaires que, au minimum, 60 % des recrutés chargés de recherche le soient comme CR2. Ce recrutement devrait intervenir dans les six années qui suivent le début de la thèse.

Sept ans après ce début, le recrutement devrait avoir lieu statutairement en CR1. Les recrutés CR1 ne peuvent représenter plus de 40 % des recrutés chargés.
La CA du SNCS demande un allongement de la grille des salaires des chargés de recherche plutôt que la création d'une hors classe, mesure qui introduirait une discrimination pour l'évolution des carrières.
Le BN transmettra ses propositions au directeur général de l'Inserm ainsi qu'au ministre de la Recherche.
La CA rappelle que toutes les modifications statutaires concernant les EPST et leurs personnels doivent être discutées au niveau ministériel et non au niveau de chaque organisme.

Le projet de modification du décret organique du CNRS

La CA se félicite que le nouveau décret organique du CNRS prévoie que les enseignants-chercheurs puissent être éligibles dans les CSD. Elle exige que ces élections se fassent selon des collèges distincts (A1/A2, B1/B2). La CA exige que toutes les élections dans les instances des EPST se fassent au scrutin de liste à la plus forte moyenne et que soit généralisée la séparation des collèges entre les personnels propres au Centre et ceux extérieurs. Elle demande la même mesure pour toutes les élections dans les établissements d'enseignement supérieur.
La CA considère que le président du CNRS doit être responsable devant le Conseil d'administration. Pour ce faire, elle demande que celui-ci soit choisi par le gouvernement dans une liste de 3 noms proposés par le Conseil d'administration.

Le premier tour des élections au CSD

La participation aux élections des Conseils scientifiques de département (CSD) du CNRS a fortement chuté. Un inscrit sur trois vote dans le collège A (directeurs de recherche et professeurs d'université), moins d'un inscrit sur quatre dans le collège B (chargés de recherche et maîtres de conférence) et un peu plus d'un inscrit sur trois pour le collège C (ITA et IATOS). Dans le collège A, près de la moitié des voix (46,6 %, +0,5 point) se porte sur les candidats présentés par le SNCS et le Snesup et plus de la moitié des voix (55,6 %, +7,2 points) dans le collège B. Dès le premier tour, nous avons 26 élus (8 en A, 18 en B) contre 3 pour le SGEN, 1 pour le SNTRS et 2 indépendants. Pour la première fois, le SNCS présentait des listes dans le collège C. Nous réalisons une percée notable avec 7,1 % des voix. Pour le deuxième tour des collèges A et B, un accord de désistement a été conclu avec le SNTRS.
La CA demande au bureau national et aux sections locales et comités de liaison de se mobiliser pour le second tour. Elle demande au BN de rencontrer celui du SNESUP pour organiser cette mobilisation chez les enseignants chercheurs.

Le 43e Congrès du SNCS

La CA décide de convoquer le 43e Congrès à Montpellier les 22-23-24 mars 2007.

[1] Le 5 mai, lors de la réunion avec la direction, les bureaux Inserm des syndicats avaient manifesté une très forte opposition aux mesures proposées. Ils avaient immédiatement demandé à être reçus par le ministre de la Recherche. Lors de la rencontre avec les syndicats du 15 mai (postérieure à la réunion de la CA du SNCS), le directeur général de l'Inserm a annoncé renoncer à la fusion des collèges A1/A2 et B1/B2. Les jurys de concours resteront aussi composés de l'ensemble des membres de la CSS (moins les ITA). Le nombre des membres des CSS sera porté à 30, avec 15 élus comme précédemment (avec la même répartition en collèges A1, B1, A2, B2 et C qu'actuellement). Le nombre de nommés sera donc de 15 au lieu de 12 actuellement. Les experts, présents au jury d'admissibilité ne participeraient pas au vote. Les ITA pourraient continuer à être élus aux CSS par scrutin de liste. Mais rien de différent pour les autres propositions : rapport CR2/CR1 et hors classe.

Pour 18 ; Contre 1

Résultats du premier tour

Jacques Fossey

Le SNCS remporte le 1er tour des élections dans les Conseils scientifiques de département

Le SNCS [1] a, dès le premier tour, 20 élus, le SGEN 8, Le SNTRS 5, l'UNSA 3 les indépendants 2 et le SNIRS 1. Il y a eu 39 élus pour 96 sièges à pourvoir. Le taux de participation est tombé de 38,9 % en 2001 à 31,5 en 2006. Tous collèges confondus, le SNCS arrive en tête avec 32,4 % des voix (+4 points) devant le SGEN (28,2 %, -5 points) et le SNTRS (15,5 %). Dans l'agrégat chercheurs – enseignants-chercheurs, les candidats du SNCS mobilisent 50,4 % des voix (+ 3 points).

La principale caractéristique de cette élection est la faible participation (31,5 % contre 38,9 % en 2001). Cette participation n'est que de 22,8 % pour le collège B.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées. Ce n'est que la deuxième fois que nous votons directement pour cette instance. Les Conseils scientifiques de département (CSD) n'interviennent pas directement dans la carrière des personnels. Ces élections ont lieu alors que le rôle des départements scientifiques a été fondamentalement remis en cause par la réforme Larrouturou. Notamment la situation des personnels des ex-départements PNC et SDU n'était pas claire puis qu'ils avaient été inscrits tous en MIPPU et que s'ils voulaient voter en PNPP ou PU ils devaient en faire la demande expresse. Enfin, les électeurs enseignants chercheurs n'étaient pas éligibles, ce qui n'est pas une incitation à voter pour cette catégorie de personnels.

Le taux de participation va de 18,8 % en MIPPU collège B à 52 % pour le collège C en PU.

De façon générale, la participation décroît du collège C (38,6 %) aux collèges A (34,0 %) et B (22,8 %).Pour l'ensemble du CNRS, le SNCS dépasse les 50 % dans le collège B et arrive en tête dans les 8 départements. Pour le collège A, le SNCS est en tête et progresse légèrement (46,6 %, +0,5 point). Nous arrivons en tête dans 6 départements et en deuxième position en MIPPU et chimie derrière le SGEN.

Avec 7,1 % des voix, notre première apparition dans le collège C est significative. Le SNIRS (10,8 %) et FO (9,0 %) sont à portée de fusil.

Pour le deuxième tour, nous avons retiré, en faveur du SNTRS, un de nos candidats en chimie (collège A) et un autre en EED (collège B). En contrepartie, le SNTRS appelle à voter pour nos candidats.

[1] Modalité sur la présentation des résultats. En 2001, dans les 3 collèges, nous avions un scrutin de liste au plus fort reste. En clair, chaque électeur ne disposait que d'une seule voix. En 2006, le scrutin est devenu plurinominal à deux tours dans les collèges A et B. De ce fait, chaque électeur des collèges A et B disposait respectivement de 5 et 4 voix. En conséquence les 4 494 votes exprimés dans le collège A correspondent, au maximum, à 22 470 voix, en fait seulement 19 029 voix ont été utilisées. Pour le collège B, ce maximum est de 19 244 voix, 17 013 ont été effectivement utilisées.

RESULTATS DES ELECTIONS AUX CSD
DU 10 MAI 2006 (1er tour) et du 11 SEPTEMBRE 2001

PNPP/PNC	Collège A						Collège B						Collège C					
		PNPP 2006			PNC 2001			PNPP 2006			PNC 2001			PNPP 2006			PNC 2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	*149*			*331*			*150*			*427*			*671*			*1784*		
votants	*86*	*57,7*		*175*	*52,9*		*59*	*39,3*		*161*	*37,7*		*298*	*44,4*		*534*	*29,9*	
exprimés	*81*			*172*			*59*			*159*			*288*			*500*		
SNCS	167	54,6	3	63	36,6	2	121	62,4	3	83	52,2	2						
SGEN				109	63,4	3	33	17,0		76	47,8	2	130	45,1	1	292	58,4	2
SNTRS	38	12,4					40	20,6	1				158	54,9	2			
UNSA																84	16,8	
SNIRS																124	24,8	1
indépendants	101	33,0	2															
totaux	306						194						288					

MIPPU/SPM	Collège A						Collège B						Collège C					
		MIPPU 2006			SPM 2001			MIPPU 2006			SPM 2001			MIPPU 2006			SPM 2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	*3301*			*2236*			*5124*			*2841*			*5612*			*2005*		
votants	*994*	*30,1*		*942*	*42,1*		*965*	*18,8*		*848*	*29,8*		*1927*	*34,3*		*811*	*40,4*	
exprimés	*961*			*916*			*921*			*815*			*1877*			*781*		
SNCS	1621	41,0		502	54,8	3	1474	44,6	1	519	63,7	3	131	7,0				
SGEN	1750	44,2	1	288	31,4	2	1182	35,8		231	28,3	1	394	21,0		272	34,8	1
SNTRS	111	2,8					173	5,2		65	8,0		608	32,4		313	40,1	2
SNIRS							150	4,5					203	10,8		76	9,7	
UNSA													323	17,2		120	15,4	
FO	112	2,8											218	11,6				
indépendants	362	9,2		126	13,8		323	9,8										
totaux	3956	100,0					3302	100,0										

ingéniérie/SPI	Collège A						Collège B						Collège C					
		Ingéniérie 2006			SPI 2001			Ingéniérie 2006			SPI 2001			Ingéniérie 2006			SPI 2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	*2313*			*884*			*4023*			*1400*			*3073*			*1583*		
votants	*727*	*31,4*		*383*	*43,3*		*850*	*21,1*		*519*	*37,1*		*1247*	*40,6*		*624*	*39,4*	
exprimés	*708*			*337*			*794*			*500*			*1220*			*597*		
SNCS	1446	50,4		337	100,0	5	1870	67,0	4	275	55,0	2	99	8,1				
SGEN	269	9,4					689	24,7		225	45,0	2	265	21,7		187	31,3	1
SNTRS	133	4,6						0,0					290	23,8		159	26,6	1
FO													137	11,2		121	20,3	
UNSA													283	23,2		130	21,8	1
SNIRS													146	12,0				
indépendants	1021	35,6					234	8,4										
totaux	2869						2793											

RESULTATS DES ELECTIONS AUX CSD

DU 10 MAI 2006 (1er tour) et du 11 SEPTEMBRE 2001

(suite)

chimie/SC	Collège A						Collège B						Collège C					
		chimie 2006			SC 2001			chimie 2006			SC 2001			chimie 2006			SC 2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	*1692*			*1795*			*2775*			*2695*			*3243*			*2751*		
votants	*667*	*39,4*		*982*	*54,7*		*721*	*26,0*		*1061*	*39,4*		*1280*	*39,5*		*1232*	*44,8*	
exprimés	*641*			*959*			*697*			*1013*			*1239*			*1199*		
SNCS	1097	39,0		308	32,1	2	1000	42,5		440	43,4	2						
SGEN	1221	43,4		316	33,0	2	722	30,7		251	24,8	1	326	26,3	1	363	30,3	1
SNTRS	139	4,9		77	8,0		135	5,7		117	11,5		398	32,1	1	316	26,4	1
SNIRS	115	4,1		258	26,9	1	156	6,6		205	20,2	1	176	14,2		124	10,3	
FO																173	14,4	
UNSA	240	8,5					288	12,2					339	27,4	1	223	18,6	1
indépendants							52	2,2										
totaux	2812						2353											

PU/SDU	Collège A						Collège B						Collège C					
		PU 2006			SDU 2001			PU 2006			SDU 2001			PU 2006			SDU 2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	*552*			*1139*			*713*			*1464*			*829*			*3042*		
votants	*331*	*60,0*		*523*	*45,9*		*247*	*34,6*		*574*	*39,2*		*431*	*52,0*		*1192*	*39,2*	
exprimés	*318*			*501*			*241*			*551*			*424*			*1155*		
SNCS	715	52,5	1	208	41,5	2	540	63,8		328	59,5	2						
SGEN	353	25,9		293	58,5	3	177	20,9		223	40,5	2	126	29,7	1	345	29,9	1
SNTRS							80						125	29,5	1	285	24,7	1
SNIRS																134	11,6	
FO													82	19,3		239	20,7	1
UNSA													91	21,5	1	152	13,2	
indépendants	293	21,5					49	5,8										
totaux	1361						846						424					

vivant/SDV	Collège A						Collège B						Collège C					
		vivant 2006			SDV 2001			vivant 2006			SDV 2001			vivant 2006			SDV 2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	*2104*			*2225*			*3541*			*3675*			*4918*			*4845*		
votants	*777*	*36,9*		*998*	*44,9*		*896*	*25,3*		*1349*	*36,7*		*1831*	*37,2*		*1963*	*40,5*	
exprimés	*758*			*981*			*850*			*1314*			*1793*			*1918*		
SNCS	1611	49,8	1	492	50,2	3	1795	62,0		589	44,8	2	182	10,2				
SGEN	899	27,8		261	26,6	1	386	13,3		335	25,5	1	361	20,1		538	28,1	1
SNTRS	137	4,2		80	8,2		303	10,5		207	15,8	1	526	29,3		567	29,6	1
SNIRS				148	15,1	1				183	13,9		219	12,2		233	12,1	
FO													220	12,3		348	18,1	1
UNSA													285	15,9		232	12,1	
indépendants	587	18,2					411	14,2										
totaux	3234						2895											

RESULTATS DES ELECTIONS AUX CSD
DU 10 MAI 2006 (1er tour) et du 11 SEPTEMBRE 2001

(suite2)

H&S/SHS	Collège A						Collège B						Collège C					
		H&S 2006			SHS 2001			H&S 2006			SHS 2001			H&S 2006			SHS 2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	*3165*			*3385*			*4908*			*4874*			*3073*			*3042*		
votants	*897*	*28,3*		*1203*	*35,5*		*1034*	*21,1*		*1523*	*31,2*		*1252*	*40,7*		*1385*	*45,5*	
exprimés	*851*			*1189*			*973*			*1493*			*1226*			*1356*		
SNCS	1760	47,3		420	35,3	2	2035	54,5	3	616	41,3	2	124	10,1				
SGEN	1673	44,9	2	427	35,9	2	1441	38,6		467	31,3	2	339	27,7	1	473	34,9	2
SNTRS	118	3,2		123	10,3		255	6,8		226	15,1		349	28,5	1	401	29,6	1
SNIRS				219	18,4	1				184	12,3		179	14,6	1	217	16,0	
FO													116	9,5		175	12,9	
UNSA													119	9,7		90	6,6	
indépendants	173	4,6																
totaux	3724						3731											

EDD/STIC	Collège A						Collège B						Collège C					
		EDD 2006			STIC 2001			EDD 2006			STIC 2001			EDD 2006			STIC 2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	*422*			*1195*			*939*			*2321*			*1287*			*1542*		
votants	*179*	*42,4*		*521*	*43,6*		*279*	*29,7*		*660*	*28,4*		*502*	*39,0*		*629*	*40,8*	
exprimés	*176*			*504*			*271*			*639*			*488*			*622*		
SNCS	446	58,1	3	231	45,8	2	462	51,4	1	290	45,4	2	71	14,5				
SGEN	231	30,1		273	54,2	3	231	25,7		221	34,6	2	115	23,6	1	222	35,7	2
SNTRS							65	7,2		76	11,9		165	33,8	1	144	23,2	1
SNIRS																85	13,7	
FO										52	8,1					91	14,6	
UNSA													137	28,1	1	80	12,9	
indépendants	90	11,7					141	15,7										
totaux	767						899											

CNRS	Collège A						Collège B						Collège C					
		2006			2001			2006			2001			2006			2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	*13698*			*13190*			*22173*			*19697*			*22706*			*20594*		
votants	*4658*	*34,0*		*5727*	*43,4*		*5051*	*22,8*		*6695*	*34,0*		*8768*	*38,6*		*8370*	*40,6*	
exprimés	*4494*			*5559*			*4806*			*6484*			*8555*			*8128*		
SNCS	8863	46,6	8	2561	46,1	21	9297	54,6	12	3140	48,4	17	607	7,1				
SGEN	6396	33,6	3	1967	35,4	16	4861	28,6		2029	31,3	13	2056	24,0	5	2692	33,1	11
SNTRS	676	3,6		280	5,0		1051	6,2	1	691	10,7	1	2619	30,6	4	2185	26,9	8
SNIRS	115	0,6		625	11,2	3	306	1,8		572	8,8	1	923	10,8	1	993	12,2	1
FO	112	0,6								52	0,8		773	9,0		1147	14,1	2
UNSA	240	1,3					288	1,7					1577	18,4	3	1111	13,7	2
indépendants	2627	13,8	2	126	2,3	0	1210	7,1										
totaux	19029						17013						25665					

RESULTATS DES ELECTIONS AUX CSD
DU 10 MAI 2006 (1er tour) et du 11 SEPTEMBRE 2001

(suite3)

CNRS	Collèges A+B+C						Collèges A+B					
agrégats		2006			2001			2006			2001	
		%	élus		%	élus		%	élus		%	élus
inscrits	58577			53481			35871			32887		
votants	18477	31,5		20792	38,9		9709	27,1		12422	37,8	
exprimés	17855			20171			9300			12043		
SNCS	19981	32,4	20	5701	28,3	38	18160	50,4	20	5701	47,3	38
SGEN	17425	28,2	8	6688	33,2	40	11257	31,2	3	3996	33,2	29
SNTRS	9584	15,5	5	3156	15,6	9	1727	4,8	1	971	8,1	1
SNIRS	3190	5,2	1	2190	10,9	5	421	1,2		1197	9,9	4
FO	2431	3,9		1199	5,9	2	112	0,3		52	0,4	
UNSA	5259	8,5	3	1111	5,5	2	528	1,5				
indépendants	3837	6,2	2	126	0,6		3837	10,6	2	126	1,0	
totaux	61707						36042					

Tous ensemble contre la précarité, Pour le respect et la revalorisation des statuts de titulaires

Les organisations syndicales signataires

Cet appel a été signé par les organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur réunies à Paris le 8 juin 2006.

Il a fallu que les étudiants et lycéens descendent massivement dans la rue pendant deux mois, et soient rejoints, dans l'unité syndicale, par l'ensemble des salariés du public et du privé, pour que le gouvernement, sous la pression de la rue, retire le CPE et feignant de découvrir la précarité et son ampleur et propose de mener une réflexion sur « université et emploi ».

Mais nous ne pouvons nous contenter d'une « réflexion » (destinée à enterrer le problème une fois de plus ?), laissant en outre supposer que le problème de la précarité se poserait uniquement dans les entreprises privées : nous voulons des actes et en premier lieu dans nos établissements de recherche et d'enseignement supérieur, où la précarité de l'emploi, et la précarité des conditions de vie sont une réalité, pour beaucoup de jeunes (stagiaires-étudiants, doctorants) et aussi pour beaucoup d'agents de tous âges et de tous niveaux.

Au moment où s'élabore le budget 2007 et où se met en œuvre la « loi de programme pour la recherche » qui va se traduire par une explosion de la précarité avec l'ANR, les PRES et les pôles de compétitivité, les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche ont décidé une grande campagne d'informations et de débats sur la précarité, les salaires, les carrières, en vue d'une mobilisation de l'ensemble des personnels fin septembre, début octobre pour obtenir un budget qui renforce les moyens du service public et l'emploie de titulaire.

Plan d'action proposé :

• obtenir l'ouverture de négociations sur le sujet avec notre ministre de tutelle (F. Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche) dans un délai rapproché – avant mi-juillet – pour une prise en compte de nos revendications dès la préparation du budget 2007. Une demande d'audience a été adressée le 9 mai au Ministre en ce sens : aucune réponse pour l'instant…

• élaborer un « livre noir de la précarité » dans notre ministère rassemblant des témoignages de personnes vivant ou ayant vécu des situations précaires et le présenter à la presse.

• élaborer un cadre revendicatif commun pour mieux rassembler et être efficaces. Ci-dessous sont présentées les grandes lignes de ce cadre revendicatif, qui seront approfondies au fur et à mesure.
Nous appelons les étudiants, les personnels titulaires et non-titulaires à prendre une part active à ces initiatives qui n'aboutiront pas sans leur mobilisation.

Pour la mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires

Ce plan pluriannuel devra intégrer les objectifs suivants :

• le recrutement des jeunes chercheurs au plus près de la thèse ;

• l'allégement des services d'enseignement pour les enseignants-chercheurs,

• un équilibre entre accroissement des emplois scientifiques et des emplois techniques,

• un plan d'intégration des personnels précaires,

• le déblocage des carrières et reconnaissance des qualifications.

• un plan de reclassement des agents actuellement sous-classés.

• des négociations statutaires pour améliorer l'attractivité et le déroulement des carrières (relèvement des débuts de carrières, amélioration de leur fluidité et de leur amplitude).

Pour un plan d'intégration des précaires et l'arrêt de fabrication de nouveaux précaires.

La précarité frappe toutes les catégories et gangrène le service public de recherche comme la recherche privée.

On relève, de façon quotidienne, un recours inacceptable à l'emploi précaire : enchaînement de CDD, temps partiel imposé ou emplois aidés pour remplir des missions à caractère permanent, utilisation d'associations écran ou de faux travailleurs indépendants…

Nous demandons :

• un recensement des personnels en situation précaire exerçant des fonctions permanentes et un plan d'intégration de ces personnels sur les statuts en vigueur ;

• l'application du code du travail ou du statut de la fonction publique à tous les acteurs de la recherche selon le statut de l'établissement qui emploie ; en particulier un emploi correspondant à un besoin permanent doit être pourvu par un permanent (fonctionnaire titulaire dans un EPST ou une université, CDI dans un EPIC).

Pour un cadre juridique pour les doctorants

Nous demandons :

• la mise en place d'un cadre juridique prévoyant une protection sociale pour tous les doctorants, quelle que soit l'origine des financements. Il faut mettre un terme au système des libéralités et du « travail gratuit ». Pour les doctorants recrutés dans les EPSCP et les EPST, cela doit prendre la forme d'un CDD de droit public de « chercheur en formation », ouvrant droit à la protection sociale des personnels non-titulaires de l'État.

• Ce nouveau cadre juridique devra viser l'harmonisation "vers le haut" des cadres juridiques ou contrats déjà existants. Nous demandons le relèvement immédiat des allocations de recherche et leur alignement sur la rémunération des contrats de thèse INRIA et Cemagref (1 652 € bruts mensuels au 1er janvier 2006).

Pour des créations d'emplois à hauteur des besoins à tous les niveaux de qualifications

L'accroissement des activités de recherche des enseignants-chercheurs, du nombre de doctorants, des accueils temporaires de scientifiques, contribuent à accroître les besoins en personnels techniques dans les équipes de recherche et les services collectifs (informatique, documentation, ressources humaines, gestion…) : il faut en tenir compte dans la programmation des créations d'emplois.

La recherche est un travail d'équipe, dans lequel la contribution de chacun(e) se doit d'être reconnue.

En plus de celui des doctorants, le rôle irremplaçable à la réalisation des missions de la recherche et de l'enseignement supérieur des personnels ingénieurs, techniciens, administratifs doit être reconnu, tant sur le plan des carrières que de leur participation aux différentes instances.

Pour l'amélioration des salaires et des carrières des personnels

L'attractivité des métiers et des carrières passe par des mesures concrètes, à traduire au plan budgétaire et au plan statutaire, et qui doivent

aussi redresser la situation des personnels en place.

Pour l'ensemble des catégories de personnels de la recherche publique, nous demandons :

• la revalorisation des carrières, notamment de leur début (et pas des mesures d'individualisation des rémunérations) ;

• la reprise en compte complète, au moment du recrutement, des durées d'activités de niveau équivalent exercées précédemment, aussi bien dans le public que dans le privé

• le déblocage des carrières des agents, la reconnaissance de leur qualification et des fonctions qu'ils exercent, à travers un plan de reclassement (révision des conditions de promotions) ;

• L'évaluation des ingénieurs et techniciens doit se faire sur la base des qualifications exercées et non sur des contrats d'objectifs.
Pour les enseignants-chercheurs, nous demandons :

• la réduction programmée du service statutaire d'enseignement à 150 heures pour les enseignants-chercheurs afin qu'ils puissent développer leur activité de recherche ;
• l'intégration dans le salaire des primes (après harmonisation des taux vers le haut) ;

• la réduction à un mi-temps de l'enseignement dans le service statutaire des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés.
Pour les jeunes chercheurs nous demandons :

• qu'ils soient recrutés directement sur des emplois permanents, au plus près de la fin de la thèse (ou équivalence reconnue). Le post-doc ne doit pas être exigé comme un préalable obligatoire au recrutement sur un emploi permanent. Le doctorat doit être reconnu dans les conventions collectives et dans les grilles des fonctions publiques ;

• la réduction du service d'enseignement des ATER sans réduction de salaire (Attachés temporaires d'enseignement et de recherche).

Pour la mise en place d'un :

Observatoire de la Précarité, de la Précarisation sociale et de l' Emploi.

Nous demandons que le suivi de l'évolution de l'emploi, en qualité et en quantité, dans la recherche publique et privée, soit confié à un ou plusieurs organismes compétents tels que le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications).

Les organisations syndicales soussignées appellent les personnels à se réunir dès maintenant pour faire l'état de la situation alarmante de la précarité et des petits salaires, comme des conditions de travail, pour discuter les revendications, informer les médias, la population et leurs élus, et définir des actions vers les directions des administrations concernées, les préfectures, ministères…

Les organisations syndicales : SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNTRS-CGT, FERC-SUP-CGT, CGT-INRA, CGT-IFREMER, SGEN-CFDT-INSERM, SUP-Recherche-UNSA, SNPTES-UNSA, A&I-UNSA, SUD-Recherche-EPST, SUD-Education, CFTC-INRA,

Paris le 8 juin 2006. •

Ce que nous voulons pour les chercheurs et enseignants-chercheurs

Section SNCS-SNESUP-FSU Orsay Plateau

Cette plate-forme a été votée le 16 mai 2006 par la section SNCS-SNESUP d'Orsay Plateau à l'unanimité, moins une abstention sur l'avant-dernier paragraphe. Elle sera envoyée aux tutelles, au gouvernement et aux partis politiques.

Pouvoir d'achat.

Nous voulons un relèvement substantiel des rémunérations : 5 % au minimum en rattrapage, et dans l'immédiat une prime de recherche portée à 20 % du salaire, indexée sur ce dernier. Les rémunérations doivent prendre en compte la hausse des loyers et de l'immobilier, et le différentiel important de rémunération avec les carrières universitaires à l'étranger. Il faut porter les allocations de thèse immédiatement à 1,5 fois le SMIC.

Temps de service.

Nous demandons une diminution significative pour tous les enseignants-chercheurs du temps de service et la prise en compte dans l'évaluation du temps de service des activités annexes. Le lien enseignement-recherche est un impératif pour la qualité de l'enseignement. Cette exigence implique des créations massives de postes d'enseignants-chercheurs.

Déblocage des carrières.

Passage CR1/DR2, DR2/DR1, MC/P.

Nous demandons un plan de rattrapage sur quelques années pour un raccourcissement moyen des carrières en CR et MC de 5 ans au minimum.

A chaque session du Comité National consacré aux passages de grade, chaque section devrait établir et faire connaître à tous : laboratoires, direction du CNRS et de l'Enseignement Supérieur, et au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, une évaluation chiffrée du nombre de dossiers jugés dignes d'être promus de CR1 à DR2, ou de DR2 à DR1, en le comparant aux chiffres de possibilités budgétaires disponibles.

Un travail semblable est demandé aux commissions de spécialistes. Une fois l'évaluation sérieuse établie, nous demandons qu'à l'instar de la commission 05 pendant les luttes contre le CPE, chaque section décide une interruption de séance symbolique pour envoyer une délégation porter les évaluations chiffrées au ministère, en soutenant la demande d'un plan de rattrapage des carrières sur trois ans, comme ce qui avait été obtenu de 1991 à 1994 pour le passage DR2/DR1.

Postes.

Remplacement de tous les départs en retraite + créations de postes à un haut niveau ; au CNRS, recrutement minimum de 4,5 % du nombre de chercheurs.

A l'Université, nous demandons la prise en compte des activités de recherche dans les critères San-Remo. Ces revendications sont modestes : elles sont en deçà de l'objectif des 3 % du PIB à la recherche fixée à Lisbonne pour 2010.

La pénurie actuelle de postes stables de jeunes chercheurs a pour conséquence que nombre de candidats excellents sont contraints de rester dans la précarité des post-docs en CDD de courte durée.

C'est pourquoi nous demandons qu'à chaque session du Comité National

consacrée au recrutement (CR2 et CR1 par concours externe) les sections fassent connaître à tous -- laboratoires, direction du CNRS et de l'Enseignement supérieur, au ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,ainsi qu'au grand public -- une évaluation chiffrée du nombre de dossiers jugés dignes d'être récrutés sur des postes de CR2/CR1, en le comparant au nombre de postes réels ouverts au concours.

Post-docs.

Halte à la précarité ! Pas de post-docs en remplacement de postes statutaires. Les post-docs en CDD (2 ans maximum non renouvelables) ont un sens si le recrutement sur poste statutaire permet de faire vivre les équipes.

L'efficacité d'une mobilité, en France ou à l'étranger, pour la créativité d'un jeune scientifique, demande qu'il soit recruté sur poste stable avant le séjour post-doctoral.

ANR

Les contrats ANR sont perçus actuellement comme un complément des actions spécifiques des labos. Le rôle de l'ANR doit être profondément repensé.

Elle doit être dotée d'une instance d'évaluation, émanation en majorité élue de la communauté scientifique, replacée dans le cadre des organismes, et faire une place prépondérante aux recherches fondamentales.

Politique scientifique européenne

La politique scientifique et universitaire européenne doit aboutir à la création de postes stables pour les jeunes scientifiques européens dans tous les pays de l'Union.

La France ne saurait être le seul pays capable d'offrir des conditions satisfaisantes de travail scientifique pour les jeunes. •.

Pour le déblocage des carrières au CNRS et à l'Université.

Les chercheurs et enseignants chercheurs réunis le 16 mai 2006 à l'initiative de la section SNCSNESup Orsay-Plateau demandent aux membres des commissions du CNRS, ainsi qu'aux membres de la 28e section des enseignants-chercheurs d'Orsay de contribuer aux actions nécessaires pour obtenir du ministère un plan de déblocage des carrières.

À chaque session du Comité National consacré aux passages de grade, chaque section devrait établir et faire connaître à tous : laboratoires, direction du CNRS et de l'Enseignement Supérieur, et au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, une évaluation chiffrée du nombre de dossiers jugés dignes d'être promus de CR1 à DR2, ou de DR2 à DR1, en le comparant aux chiffres de possibilités budgétaires disponibles. Un travail semblable est demandé aux commissions de spécialistes.

Une fois l'évaluation sérieuse établie, nous demandons qu'à l'instar de la commission 05 pendant les luttes contre le CPE, chaque section décide une interruption de séance symbolique pour envoyer une délégation porter les évaluations chiffrées au ministère, en soutenant la demande d'un plan de rattrapage des carrières sur trois ans, comme ce qui avait été obtenu de 1991 à 1994 pour le passage DR2/DR1.

Recherche, médias et manifestants.

Luc Brossard, directeur de Recherche au CNRS,
membre de la Commission administrative du SNCS

Lettre à France 3 restée sans réponse à ce jour (début mai 2006) ou comment conditionner les téléspectateurs en les désinformant ("informare" : mettre en forme) lors des manifs du 28 février 2006 à Paris, Lyon, Toulouse…

Le soir pas un mot dans l'édition nationale du 19-20 de France 3, ni aux journaux de 20 heures de la 2 ou de TF1 (sauf un "flash" en rien informatif).

Seule France 3, tard dans la soirée (22 h 30), a diffusé des images de la manif de Toulouse avec quelques gros plans (Dimitri et sa gerbe, le cercueil filmé en sorte que "L'ANR M'A TUER" est tronqué en "M'A TUER", histoire d'évacuer le contenu pour ne garder que la forme et insinuer une faute d'orthographe sans évoquer l'histoire de la formule ?), rien sur la sono (diffusion du Requiem de Mozart dans les rues ni sur les 3 prises de paroles dont 2 symboliques), rien sur la jetée de la gerbe à la Garonne, aucune interview des participants.

En supposant que le (ou la) journaliste ait eu l'intention de donner un compte rendu de la journée favorable aux revendications des manifestants, pourquoi alors avoir évacué:

1) le vécu des doctorant(e)s qui refusent la précarité sous forme de CDD à répétition et des salaires d'embauche ridiculement faibles;et

2) la critique de la priorité donnée, dans le pacte gouvernemental, à la Recherche appliquée (sous-traitée par le public) et aux agences de financement (ANR, AII) au détriment de la Recherche fondamentale ? Est-ce le fait du hasard, d'une méconnaissance du sujet traité ou un choix éditorial idéologique évident ?

Je pense que la réponse est dans le commentaire qui a suivi ces images, l'interview d'un professeur à l'Université de Genève Thierry Giamarchi, théoricien des corrélations électroniques dans les supraconducteurs qui a choisi des conditions de travail plus "attractives" avec à la clef un salaire 3 fois supérieur à celui de Directeur de Recherches au CNRS, à Orsay.

L'interview était évidemment depuis un certain temps dans les cartons de France 3 et attendait pour être diffusée que l'opportunité se présente.

Trois plans séquence montraient Thierry :

1) écrivant au tableau une intégrale pour montrer aux téléspectateurs qu'ils étaient bien en présence d'un "savant",

2) discutant avec un jeune car c'est important d'encadrer les jeunes;

3) rendant visite à un expérimentateur de son groupe posant près d'un cryostat à dilution.
Le tout était émaillé de déclarations banales qu'on est toujours surpris d'entendre venant de beaux esprits, du genre (je cite de mémoire) : le problème avec le système de recherche français c'est sa lourdeur bureaucratique (trop de formalités à remplir pour obtenir de l'argent, alors que c'est si simple et si rapide avec le Fonds Helvétique pour la Science, équivalent de l'ANR), son manque de réactivité (il faut savoir réagir vite pour rester "compétitif" lorsqu'une nouvelle problématique arrive dans le champ de la Recherche) et le fait que l'argent distribué (par les organismes) soit saupoudré quasi uniformément.

Ceci a pour conséquence – tout à fait néfaste pour le "rendement" de la recherche… – de "brider" les chercheurs les plus "brillants" puisqu'ils reçoivent autant d'argent que les moins bons qui en ont forcément moins besoin alors que les "meilleurs" en ont évidemment

plus besoin (missions qu'ils sont souvent obligés de payer sur leur salaire, investissements divers, temps de calcul, salaires de post-docts, etc.) puisqu'ils sont plus dynamiques, etc.

Ce montage et cette interview appellent plusieurs remarques de ma part :

Vu la compétition à laquelle se livrent les grands groupes à l'heure actuelle, on peut justifier que la mise au point de brevets (qui est un des aspects de la Recherche dite de développement) puisse relever d'une course de vitesse (sprint). Les inventions étant brevetables, on peut aussi comprendre l'extension de cette posture "compétitive" à la Recherche appliquée (marathon). Mais est-ce bien sérieux concernant la Recherche fondamentale ?

D'abord, chacun sait que les découvertes ne sont pas brevetables.

Ensuite, à l'heure de la globalisation mondiale, des congrès et des colloques sans oublier la mise en ligne directe (sur le Web) des propositions théoriques (et dans une moindre mesure des résultats expérimentaux) et ce bien avant qu'elles soient validées par des comités de lecture de revues internationales, les conditions de production des découvertes sont devenues le fait de collaborations de plus en plus internationales et d'une course de relais où être le ou les premiers n'a plus guère de sens sauf… pour ceux qui sont conditionnés par une mise en concurrence que je qualifierai de démentielle.

Car la pression exercée sur les chercheurs pour publier ou périr ("publish or perish") s'est transformée en "publish and perish".

Faut-il rappeler ici, après les épisodes de la mémoire de l'eau ou de la fusion froide, le manque de déontologie de ce professeur sud-Coréen qui, étant tellement sûr de réussir à cloner très bientôt le premier embryon humain, prétendit l'avoir cloné ?

Bah me direz-vous, c'était du domaine médical (homéopathie, cellules souches humaines) qui est hyper-stressant. Mais cela a aussi existé, et il n'y a pas bien longtemps, en physique de la matière condensée, où un jeune chercheur "brillant" du beau nom de Schön, travaillant dans un laboratoire "prestigieux" (le MIT) a publié dans des revues non moins "renommées" (Science, Nature) des mesures… qui étaient truquées et qui ont fait rêver notre communauté pendant 2 ans, car personne n'arrivait à reproduire ses mesures !

Alors un peu d'humilité ne ferait pas de mal à la Science qui en a bien besoin aux yeux d'un public qui ne la juge que par des applications parfois mal contrôlées (cf. les commémorations de Tchernobyl et les mensonges assourdissants non seulement du lobby nucléaire français mais aussi de l'AIEA).

Pourquoi être allé interviewer un théoricien impliqué dans la Recherche fondamentale expatrié en Suisse alors que nombre de théoriciens tout aussi "brillants" continuent de travailler en France… et de manifester pour améliorer les conditions de la recherche en France ? Car même si je peux concevoir que le responsable d'un journal télévisé ne peut pas tout savoir sur tout, pourquoi ne pas avoir rappelé des données élémentaires que les syndicats comme le SNCS-FSU et SLR ont répétées maintes fois depuis des lustres, à savoir que le Japon consacre 3.4 % de son PIB aux dépenses de recherche (publique + privé) contre 2.2 % pour la France, dont 0.65 % à la recherche publique civile (hors spatial et nucléaire) ? Et que si la France passait 0.65 à 1 %, on pourrait peut-être améliorer la

Pour une information et des medias pluralistes

Nous en appelons à tous les citoyens attachés à une information indépendante et pluraliste, aux journalistes, créateurs et salariés des médias, aux acteurs des médias associatifs, aux intermittents et précaires de tous les métiers de l'information et de la culture, aux militants et responsables des mouvements syndicaux, associatifs et politiques, aux mouvements d'éducation populaire, à toutes celles et à toux ceux qui entendent résister à l'information et à la culture mercantiles...

Pour que se tiennent, localement et nationalement, des Etats généraux pour une information et des médias pluralistes :
http://www.etats-generaux-medias.org

répartition des moyens en donnant plus à ceux qui en auraient plus besoin que d'autres ? Et pourquoi avoir "collé" cette interview de T. Giamarchi, qui – tout en mentionnant que les chercheurs français étaient insuffisamment payés et avaient des moyens de travail très insuffisants – défendait des agences de financement (tels que l'ANR) critiqués par les manifestants en raison de leur opacité et de la progression prévue de financements qui finiront par étouffer des organismes comme le CNRS que certains voudraient voir transformer en agence de moyens humains, sous-traitant ses personnels à des pôles de compétitivité, campus et PRES, etc. ?

Diffuser des commentaires aux antipodes, en opposition de phase avec le contenu du vécu des images filmées lors des manifs, n'est-ce pas un signe d'une certaine schizophrénie de notre appareil d'information ? Cela devrait vous questionner sauf si le rôle de la télévision est de manipuler des images et des intervenants pour faire dire à ces derniers le contraire du contenu des images, en leur collant un commentaire à l'opposé du message qu'ils souhaitent transmettre. Mais vous devez le savoir depuis les premiers courts métrages de Chris Marker…En vous souhaitant bonne réception, veuillez croire en mes salutations distinguées.

Réponse de Christian Margaria au Président de la Sorbonne

Christian Margaria, président de la Conférence des grandes écoles (CGE)

Jean-Robert Pitte, Président de la Sorbonne - qui déplorait dans le Figaro du 30 mai que les meilleurs élèves du secondaire aillent dans les grandes écoles alors que « ces dernières ne produisent aucune recherche » - me donne l'occasion de corriger une vision datant… de deux siècles et de rappeler le potentiel de recherche que représentent ces établissements.

Une enquête de 2003 auprès des grandes écoles membres de la CGE (environ 200, dont plus de la moitié ont des activités de recherche) dénombrait :

- près de 2000 thèses soutenues annuellement, soit 20 % du nombre total de doctorats délivrés en France. (présence de 8 400 doctorants dans les écoles),
- 30 structures de recherche, de valorisation et de transfert.
- 270 laboratoires associés à des EPST (Établissements publics à caractère scientifique et technologique) tels que le CNRS, l'INSERM…,
- 17 000 personnes effectivement affectées à la recherche, dont un tiers d'enseignants chercheurs et de chercheurs, un tiers de doctorants et un tiers d'autres,
- un budget global consolidé supérieur au milliard d'euros, montrant une croissance de 5 % par an.
- des contrats de recherche se montant à 160 millions d'euros. De 40 à 45 % sont des contrats industriels et en proportion à peu près égale, des contrats européens et régionaux,
- des investissements financiers en équipement d'environ 30 millions d'euros par an,
- une centaine de projets de création d'entreprises incubés par an.

Sans oublier que 4 des 6 prix Nobel français vivants sont issus de grandes écoles.

Par leur « biodiversité » de situations et de statuts, les grandes écoles participent à l'offre de formation et de recherche qui fait ses preuves dans la prise en compte des échelles économiques à tous niveaux (régional, national et international). Depuis 1984 la CGE monte des projets conjoints de recherche avec les meilleures universités des États-Unis (Université de Californie à Berkeley, MIT), d'Israël, du Canada, de Suède et de Corée, impliquant industriels et doctorants.

Cette souplesse est particulièrement favorable à l'émergence de nouvelles disciplines et de théories scientifiques et leur permet de s'insérer dans les pôles d'excellence et les pôles de compétitivité, où elles coopèrent avec les universités et les entreprises.

Sans entrer dans la distinction stérile entre recherche fondamentale et recherche appliquée, c'est précisément cette diversité des grandes écoles qui est une source de richesse et de réactivité et qui constitue un atout pour la France.